

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024_06_008-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juin 2024

Convocation du 18 juin 2024

N° 2024_06_008

Objet : Déchets Ménagers - Définition des besoins pour le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et assimilées

Le 25 juin 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas salle de la mairie sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, René UGHETTO

Pouvoirs Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : pour : 36 abstention :

Jean Claude DELON, adjoint en charge des déchets ménagers expose aux conseillers :

Le marché actuel de collecte des points d'apport a débuté en 2022 pour une durée de 2 années, renouvelable 2 fois 1 année. En 2024, une année optionnelle a été activée avec la possibilité de prolonger à nouveau pour 2025. Cependant, il est proposé de relancer un nouveau marché d'une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois 1 an.

Ce marché comprendrait :

- Lot 1 : la collecte en point d'apport volontaire (colonnes aériennes) des flux Ordures Ménagères résiduelles (OMr), la Collecte sélective et Cartons avec des fréquences définies, la collecte des déchets des professionnels en bennes à ordures ménagères (BOM) pour les flux OMr et Collecte Sélective,
- Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) lot 1 : la collecte des biodéchets (pour les professionnels et certains centres-bourgs pour les particuliers)
- Lot 2 : le lavage des colonnes aériennes,

Le Président demande aux conseillers d'approuver la définition des besoins objet du futur marché public et de l'autoriser à lancer une consultation.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024_06_008-DE

SLO

Approuve la définition des besoins et le principe d'une consultation pour le marché de collecte des ordures ménagères et assimilées

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Ageron', written in a cursive style.